

<https://ricochets.cc/Chronique-du-systeme-policier-francais-la-police-tue-a-repetition-pour-refus-d-obtempérer.html>



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus

d'obtempérer, réservistes,



sure express,

Date de mise en ligne : samedi 10 septembre 2022

acharment, impunité d'Etat...

- Les Articles -

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

C'est la rentrée des flics : 2 personnes exécutées en 24h pour « refus d'obtempérer » !

Et l'Etat veut encore augmenter le nombre de ses flics armés pour garnir son système policier, et renforcer la surveillance techno-numérique.

En France, dire la vérité, dire la réalité, « la police tue », est passible de poursuites, de cellule.

La liberté d'expression est en priorité pour la flicaille et leurs porte voix à CNEWS et LCI, les autres fermez-là, à part pour dénoncer votre voisin rebelle.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Des réservistes vite formés pour la police

Police : 30000 réservistes armés en plus dans les rues

► [Police : 30000 réservistes en plus dans les rues](#)

Le Régime agrandit ses milices avec des « citoyens volontaires » armés et quasiment non formés

(...)

Ces dizaines de milliers de citoyens vont donc être armés et envoyés dans les rues. Avec quelle formation ? 10 jours seulement, dont les « trois quart » sont consacrés à l'usage d'armes à feu. 170 munitions percutées en stand de tir. Le tout est complété par 30 minutes d'entretien et zou, c'est parti ! Ces réservistes seront très sollicités pour les JO de Paris et lors de la Coupe du monde de rugby, par exemple.

(...)

Ces recrutements massifs et rapides de réservistes complètent une salve d'embauche déjà délirante dans la police de métier. En 2020, Le Parisien avait publié une enquête accablante, expliquant que les critères pour être pris baissent à toute vitesse, car le gouvernement veut toujours plus de flics : « Les grilles d'évaluation ont été revues à la baisse ces dernières années pour éviter les notes éliminatoires » expliquait un policier. Un rapport du Sénat de novembre 2019 s'inquiétait même « de la capacité des forces de sécurité à réaliser, au cours des prochains exercices, les schémas d'emplois prévus ». Des formateurs étaient aussi inquiets : « Il y a encore cinq ou six ans, on n'aurait pas pris en dessous de 9/20, depuis deux ans on descend à 7 ou 8/20, assure un autre formateur. 12 c'est déjà très moyen, alors 7... C'est du niveau collège. » Un autre : « Quelquefois on est à la limite du phonétique [...] Une part des stagiaires ne sait pas s'exprimer clairement. Ils perdent facilement leurs moyens et deviennent agressifs ». Ambiance.

(...)

Entre 2016 et 2019, les tirs à balles réelles par la police ont augmenté de 54%. Les autorités elles-mêmes s'alarment dans une note confidentielle du nombre de tirs « accidentels » ou commis « par imprudence » avec ces armes de guerre. Et cela chez des policiers formés pendant un an ! En envoyant des réservistes formés 10 jours, on ne voit vraiment pas ce qui pourrait mal se passer...

Un chiffre vertigineux pour finir : près d'un demi-million d'agents de contrôle et de répression. En additionnant les 30000 policiers municipaux aux 140000 fonctionnaires de la police nationale et aux 170000 employés des sociétés privées de sécurité, l'État pourrait disposer d'environ 350000 membres des forces de maintien de l'ordre et de sécurité intérieure, sans compter les 99000 militaires de la gendarmerie nationale. Avec les réservistes, plus d'un demi-million d'agents du maintien de l'ordre et de la sécurité intérieure, soit un potentiel ratio d'un pour 150 habitants. Vers un État totalitaire.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Comme pour la prise d'ADN, la police commence à censurer un contenu honni, puis ça s'étend...

» LA POLICE PEUT CENSURER EN MOINS D'UNE HEURE UN CONTENU QU'ELLE CONSIDERE COMME « TERRORISTE »

► **Contrôle du net : le Conseil Constitutionnel a changé d'avis**

En mai 2019, alors que le mouvement des Gilets Jaunes crépitait encore, Mark Zuckerberg était invité par Macron afin d'élaborer avec le géant américain « une stratégie de régulation d'Internet ». Il était notamment question de lutter contre « les contenus haineux ». Dans la foulée, la députée LREM Laetitia Avia annonçait une loi pour supprimer sous 24 heures les « contenus haineux » et punir les « acteurs numériques qui refusent de collaborer avec la justice française ».

L'année suivante, le Conseil constitutionnel jugeait que la loi Avia était contraire à la Constitution, notamment parce que le texte portait « une atteinte disproportionnée à la liberté d'expression ». Il ne s'agissait que d'une « victoire » provisoires face au rouleau compresseur Macroniste. En matière de répression, la bourgeoisie ne recule jamais. Par exemple, l'usage des drones a été suspendu puis ré-autorisé. De même pour les mesures liberticides « temporaires

» au nom de l'état d'urgence sanitaire ou du terrorisme, qui finissent pas entrer dans le droit commun.

Le 13 août 2022, le Conseil constitutionnel vient de valider une loi qui permet à la police - en l'occurrence l'Office Central de Lutte contre la Criminalité liée aux Technologies de l'Information et de la Communication - d'ordonner à tout hébergeur de retirer en une heure un contenu qu'elle aura identifié comme à caractère « terroriste ». Une décision importante qui tombe au creux de l'été, dans une grande indifférence médiatique.

Cette décision est un revirement : les magistrats prétendent qu'il s'agit d'appliquer le droit de l'Union européenne. Et le juge constitutionnel justifie sa décision en évoquant la possibilité de recours devant le juge administratif. Un bien maigre garde fou. Car c'est la police qui décide du caractère « terroriste » ou non d'un contenu, et qui peut le faire supprimer en un temps record. Alors qu'un recours administratif peut prendre du temps et coûter de l'argent, la censure aura déjà gagné entre temps. « Il est évident que cet outil policier conduira à des dérives notamment contre les contenus militants subversifs » souligne l'avocat Alexis Baudelin.

La Quadrature du Net, association spécialisée dans la défense des libertés sur internet a déjà expliqué que le gouvernement instrumentalise le concept de terrorisme. Nous l'avons vu avec les dissolutions d'associations anti-colonialistes et antifascistes, ou même avec la tentative de dissoudre Nantes Révoltée. Le pouvoir assimile régulièrement les critiques de la police et les mobilisations anticapitalistes à du « terrorisme » ou du « séparatisme ». De même, Donald Trump qualifiait les manifestants contre le racisme et l'extrême droite de « terroristes ». Les régimes autoritaires ont pour habitude de désigner les opposants comme terroristes, de la Russie de Poutine à la Turquie d'Erdogan. Et de plus en plus souvent dans les médias et les cercles de pouvoir en France. Le leader de la droite qualifiait d'ailleurs les Black Bloc comme une « association de malfaiteurs à visée terroriste » dès 2019.

Ces dernières années, de très nombreux articles contestant la police, dénonçant le gouvernement ou appelant à des actions politiques ont déjà été censurés par Facebook. Des contributeurs ont même été poursuivis. Facebook a également restreint l'audience de nombreuses pages engagées, comme Cerveaux Non Disponibles, Nantes Révoltée, Lille Insurgée... Cette mesure est donc un nouveau signal inquiétant pour la liberté d'expression et une menace pour les médias indépendants, qui sont aujourd'hui les derniers contre-pouvoirs au rouleau compresseur néolibéral et autoritaire. Les rares voix audibles face à l'alliance Macron-Le Pen qui règne et domine les médias.

(posts de Contre Attaque)

DIVERS

- [Acharnement répressif lors des rencontres de la ZAP](#) - Répression ZAP - Zone a patates Pertuis : La gendarmerie et la municipale de Pertuis ont mené la semaine dernière une opération d'intimidation contre les opposant.e.s à l'expansion de la Zone d'Activité. Nasse et violation de propriété privée, tazers, tonfa, passages à l'hôpital et garde à vue pour réduire au silence un pique-nique lundi dernier. Traque et contrôles en série le lendemain pour les Zapatistes et leurs soutiens.
- [Avec bientôt 30 000 citoyens armés en renfort, la police sort de sa réserve](#)
- [En marche vers la criminalisation des luttes écologistes](#)
- [La loi imposant aux plates-formes le retrait en une heure des publications « à caractère terroriste » validée par le Conseil constitutionnel](#) - Le Conseil constitutionnel avait été saisi par des députés de La France insoumise (LFI) sur ce texte, qui prévoit jusqu'à un an d'emprisonnement et 250 000 euros d'amende en cas de refus de se plier au retrait des contenus à caractère terroriste en ligne.
- Hier samedi (13 août) à Paris, il y avait encore des Gilets Jaunes présents sous la canicule et la police leur a interdit d'acheter de l'eau.

Un samedi comme les autres dans l'ancien pays des droits de l'homme ...

(Via Charli)

- « **[Si la majeure partie de sa communication politique consiste pourtant à distiller des chiffres, Gérald Darmanin n'a pas présenté ceux-là, ni dans un tweet, ni en conférence de presse, ni dans une matinale radio.](#) » écrit @libe**
- **[Un homme tué et un autre grièvement blessé par des tirs de policiers après un refus d'obtempérer à Vénissieux](#)** - Deux enquêtes ont été ouvertes après cet incident : la première pour « refus d'obtempérer aggravé » et « violences avec arme sur agents de la force publique », la seconde pour « violences avec arme par personnes dépositaires de l'autorité publique ».
- **[Un homme tué par le tir d'un policier après un refus d'obtempérer dans le Nord](#)** - Un homme a été tué par balle par la police dans la nuit de lundi 29 à mardi 30 août à Neuville-en-Ferrain (Nord), près de Tourcoing, lors d'un contrôle routier, a appris l'Agence France-presse (AFP) de source policière.
- **[Refus d'obtempérer, le nouveau prétexte de la police pour justifier ses meurtres](#)** - Depuis le début de l'année au moins 7 personnes sont mortes sous le feu de la police, dans leurs véhicules au motif de « refus d'obtempérer ». Le dernier drame a eu lieu à Vénissieux.
- **[A Rennes, une femme tuée et un homme blessé pendant un contrôle lors d'une opération de police antidrogue](#)** - Des membres de la brigade de recherche et d'intervention ont voulu intercepter un véhicule au cours de la nuit de mardi à mercredi. La police a fait feu quand le conducteur a tenté de prendre la fuite, selon une information de RMC.
- **[Classer pour dominer : petite histoire critique du fichage en France](#)** - La campagne d'action collective contre la Technopolice se termine dans quelques semaines. Notre plainte contre le Ministère de l'Intérieur (que vous pouvez encore rejoindre ici) vise notamment deux fichiers étatiques massifs : le fichier TAJ et le fichier TES . À travers eux, nous attaquons des outils omniprésents et structurants de la surveillance policière. Car fichier, c'est organiser le contrôle et la domination de l'État sur sa population. Comment expliquer que ces pratiques aient pu émerger, se maintenir et s'ancrer si profondément dans les rouages de l'administration française au point qu'elles échappent désormais à tout véritable contrôle ?
Si on peut évidemment trouver une multitudes d'explications, nous proposons de revenir ici, sans prétention d'exhaustivité, sur l'évolution à travers le temps du fichage en France.

“ VIOLENCES POLICIÈRES : IMPUNITÉ D'ÉTAT

- Un taux de 0,34 « sanction » pour 1000 policiers en 2021, le taux le plus bas depuis 12 ans

4 D'un côté, il n'y a jamais eu autant de violences policières depuis 60 ans : le nombre de morts lors d'interventions de police, le nombre de tirs à balles réelles, le nombre de blessés graves et de mutilés explose ces dernières années. Avec en toile de fond une militarisation de la police : les agents français sont les plus lourdement armés d'Europe et disposent d'une législation qui leur permet d'utiliser leur arsenal sans retenue.

4 De l'autre côté, l'impunité n'a jamais été aussi totale. « Les sanctions pour violences demeurent exceptionnelles, et sont même au niveau le plus bas jamais atteint depuis douze ans » écrit le journal Libération, qui publie le nombre de sanctions disciplinaires prises au sein de la Police Nationale. Elles étaient déjà de moins de 1 pour 1000 en 2011, un chiffre dérisoire, elles sont désormais de moins de 0,3 pour 1000 policiers. Un chiffre qui s'est effondré depuis l'élection de Macron, alors même que les cas de violences augmentaient. Gérald Darmanin s'est bien gardé de présenter publiquement ces chiffres éloquentes.

4 Et il ne s'agit que de sanctions internes, même pas de condamnations pénales. C'est-à-dire qu'il s'agit «

d'avertissements », de « mutations », ou de petite remontrance de la hiérarchie. Autant dire rien. En justice, les policiers ne passent presque jamais en procès, puisque les affaires sont enterrées avant. Et quand, fait rarissime, un policier passe en procès, il n'est quasiment jamais condamné, même quand les éléments sont accablants. Autant dire que l'impunité la plus totale est la règle. Combien d'autres familles en deuil, combien de vies brisées, d'humiliations ? **Puisque l'institution policière n'est pas réformable, elle est à abolir.**



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Toujours là pour les sales besognes de l'Etat

LEGGERI / LALLEMENT : COPAINS D'AVANT ?

► **Les deux font la paire pour verser dans l'horreur autoritaire : portraits**

▫ 29 avril 2022, Fabrice Leggeri, patron de l'agence européenne des gardes frontières et gardes côtes (FRONTEX), dépose publiquement sa démission, après une enquête pour « harcèlement », « mauvaise conduite » et « refoulements de migrants » menée par l'Office de lutte antifraude de l'UE. Le rapport fait état de « transgressions des droits fondamentaux » des exilés par FRONTEX.

▫ 20 juillet 2022, Didier Lallement quitte officiellement le poste de Préfet de police de Paris sous les applaudissements des hauts fonctionnaires, après de nombreux scandales, notamment le gazage de supporters de Liverpool devant le stade de France en mai dernier. Avant cela, Lallement était connu pour avoir violemment écrasé les manifestations des Gilets Jaunes, puis tout ce qui ressemblait de près ou de loin à une mobilisation sociale.

Exceptionnellement en vacances pendant l'été, ces deux tortionnaires d'État en profitent sûrement pour s'écrire de longues lettres d'affection, revenant sur leur parcours commun et leur passion dévorante pour la persécution des sans papiers...

Première ressemblance, ces deux super-flics en devenir font leurs classes au sein du ministère de l'Intérieur, où ils évoluent comme deux crocodiles dans l'eau. Les deux se chargent de réprimer, d'enfermer, au sein des institutions. Chiens fidèles du pouvoir et détachés des principes trop encombrants comme le respect de la vie humaine et la solidarité, ces deux fonctionnaires progressent vite dans l'administration française et européenne, qui trouve en eux de parfait petits soldats obéissants.

Les politiciens qui ont crus en eux ne seront d'ailleurs pas déçus car, une fois en poste, chacun d'eux réalisera avec

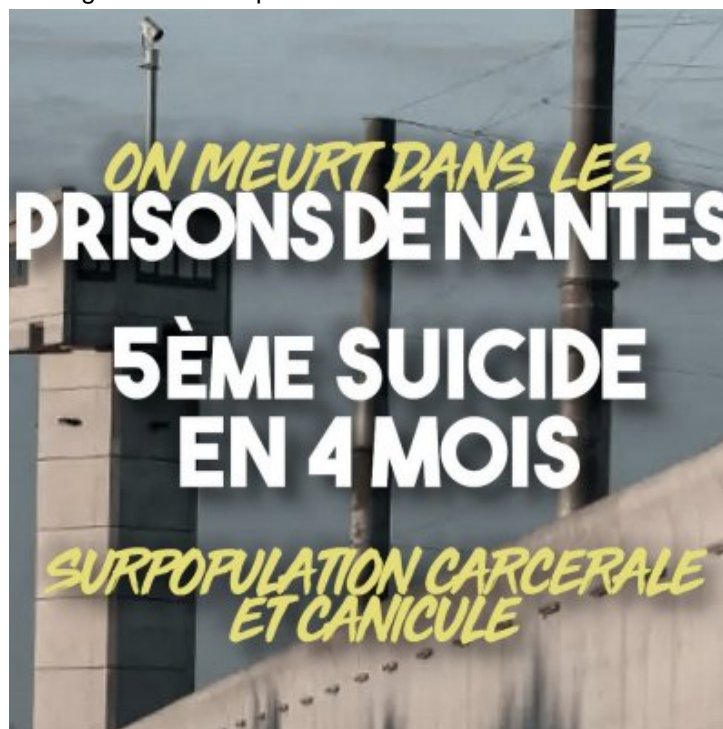
zèle les politiques bourgeoises mortifères de l'État français et des autres membres de l'UE. Refoulement des migrants en mer appuyés par l'utilisation de drones de surveillance, attaques des cortèges militants avec un arsenal de guerre dernier cri, ces deux ordures pilotent leurs institutions respectives en y ajoutant une touche de modernité avec les nouveaux jouets du complexe militaro-industriel.

Plusieurs fois épinglés par des associations comme Sea Watch, Amnesty International ou même Reporters sans frontières, ces deux fonctionnaires ont la même réaction face à la critique : le cynisme. On se souvient de Lallement se félicitant de n'avoir fait aucun mort lors des événements au Stade de France. Dans le même esprit, chacun assume pleinement son sinistre bilan avec le sentiment du devoir accompli. Leggeri, qui s'est opposé au recrutement des 40 agents des droits fondamentaux au sein de FRONTEX, affirme même devant le Sénat que, sans son intervention, les institutions se seraient transformées en associations « humanitaires ». Grâce à lui, nous avons échappé à un État qui viendrait en aide aux personnes dans le besoin... À présent, il est défendu par le Rassemblement National, qui estime qu'il a été « persécuté pour avoir tenté de défendre les frontières ».

Mais n'ayons pas de doute sur leurs remplaçants, qui seront tous deux choisis non pas pour leur altruisme, mais davantage pour leur discrétion et leur absence de pitié. Il ne s'agirait pas de remettre en question l'ordre établi pour quelques malheureux milliers de morts dans le cimetière méditerranéen, ni de laisser la chienlit manifester des opinions comme si on était en démocratie.

Aujourd'hui, les remous et les victimes de leurs parcours entrent en résonance et démontrent la violence et l'inhumanité assumée de nos gouvernements. Des échos qui soulignent l'unique voie pour le maintien de la dignité humaine dans un futur proche : le démantèlement de ces institutions autoritaires et mortifères que sont la police et l'armée.

C'est pourquoi nous souhaitons à ces deux vacanciers de superbes coups de soleil et une foule de plaintes de la part des ONG pour leur travail en guise de cartes postales.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... La prison tue

Ó LA MORT DANS LES PRISONS DE NANTES

Jeudi 11 août, un prisonnier s'est pendu à la maison d'arrêt de Nantes. Il avait 35 ans et souffrait de troubles psychiatriques. C'est le 52e suicide d'une personnes détenue connu à ce jour depuis le début de l'année 2022. C'est le 5e suicide dans les prisons de Nantes en quatre mois seulement. :

- ; Le mercredi 25 mai, un homme de 31 ans était retrouvé pendu au centre pénitentiaire de Nantes.
- ; Quinze jours plus tôt, dans les mêmes circonstances, un autre détenu était découvert mort dans sa cellule.
- ; Le lendemain, Jeudi 12 mai, un prisonnier de 37 ans se donnait la mort à la maison d'arrêt de Carquefou en périphérie nantaise.
- ; Jeudi 23 juin, toujours à Nantes, un détenu âgé de 57 ans est « retrouvé mort » dans sa cellule. Il avait déjà fait une tentative de suicide en mai.

Détention, privations, exclusion : la prison tue. Les punitions et les violences de l'enfermement, celles des matons et des administrations pénitentiaires tuent.

Avec la canicule, les conditions de détentions sont encore plus difficiles. À plusieurs dans une cellule, sans avoir toujours accès aux douches, la chaleur est insupportable, l'air irrespirable, et la température peut dépasser les 40 degrés.

4 À la maison d'arrêt de Nantes, le taux d'occupation atteignait 143,5 % en mai 2022.

4 19 084 détenus sont des prévenus, incarcérés dans l'attente de leur jugement. Un quart des prisonniers en France n'a donc pas été condamné. Et l'on n'a jamais autant enfermé dans ce pays.

4 Il y aurait près de 25 % de personnes atteintes de troubles mentaux en prison selon les autorités. De nombreux détenus souffrent de troubles psychiatriques et relèvent davantage de soins que de mesures d'incarcération.

Les prisons garantissent les intérêts économiques et politiques des puissants et brisent, maltraitent et tuent les individus. Il ne s'agit pas de protéger ou réparer la société : l'incarcération est une manifestation de la toute-puissance de l'État sur les corps. Plutôt que de compter les morts, imaginons une justice réparatrice et l'abolition des lieux d'enfermement.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Depuis Vichy, les mêmes structures policières

IL Y A 81 ANS : LA NAISSANCE DE LA POLICE NATIONALE

- Histoire : aux origines de la police, le Régime de Vichy

Il y a 81 ans jour pour jour, la Police Nationale naissait sous le Régime de Vichy, par décret du Maréchal Pétain. Jusqu'ici, il n'y avait pas de force de police unifiée en France, mais des polices municipales. La Direction générale de la Police Française est alors créée et rattachée au ministère de l'intérieur.

La police est divisée en 3 catégories : la Police Judiciaire, les Renseignements généraux et la Sécurité publique.

C'est aussi la création des GMR, les Groupes Mobiles de Réserve, spécialement chargés de la répression et du maintien de l'ordre. Ils seront renommés CRS à la Libération.

Le 19 avril 1942, c'est le collaborationniste et antisémite forcené René Bousquet qui est nommé secrétaire général de la police. Les moyens alloués à cette nouvelle police Française sont exceptionnels. Les salaires sont revalorisés, les uniformes sont inspirés de ceux portés par les SS, des écoles de police sont créées dans chaque région, des affiches du régime vantent une police « jeune, moderne, sportive ».

Les 16 et 17 juillet 1942, des milliers de policiers français raflent plus de 13 000 juifs, hommes femmes et enfants, pour les charger dans des trains en direction des camps de la mort, pour faire plaisir aux Nazis. Moins d'une centaine d'adultes en reviendront, et aucun enfant.

Les Groupes Mobiles de Réserve sont utilisés pour constituer des pelotons d'exécution de résistants, ou pour attaquer les maquis. Ils sont déployés contre le maquis du plateau des Glières : 3000 Gardes, GMR et Miliciens contre 500 résistants. L'opération est un échec. D'autres attaques auront lieu, notamment dans le Limousin.

Après guerre, il n'y aura pas vraiment d'épuration dans la police, même si évidemment les missions ne sont officiellement plus les mêmes. D'ailleurs, la structure de la Police Nationale ne changera pas, et reste aujourd'hui encore presque identique. Ce seront les mêmes hauts responsables qui donneront l'ordre d'écraser les grèves d'après guerre, ou de terroriser les algériens indépendantistes, notamment lors du massacre du 17 octobre 1961 : des centaines de manifestants sont jetés dans la Seine sur ordre du préfet Papon, ancien collabo.

L'arsenal répressif a bien évolué depuis 1941. Même si les CRS tiraient parfois à balles réelles dans l'après guerre, ils étaient mal protégés et peu équipés : un bouclier rond, une petite matraque et un imperméable. Il n'était pas rare que des groupes de grévistes bien déterminés les mettent en déroute, et parfois les dépouillent. En 1947, en 1955 ou en 1968, les manifestants mènent vraiment la vie dure aux CRS, bien plus qu'aujourd'hui.

Aujourd'hui, les forces de l'ordre ont des protections quasiment militaires, et des moyens de surveillance infiniment plus puissants. Depuis les années 1990, la police utilise de nouvelles gammes d'armes prétendument non létales : balles en caoutchouc, armes électriques, grenades de désencerclement, qui causent de nombreuses mutilations et des morts. Leur objectif est de terroriser. Les policiers disposent également de fusil d'assaut, des armes de guerre désormais présents aux abords des manifestations ou dégainés contre des véhicules de civils.

81 ans après la création de l'institution, l'écrasante majorité des policiers votent pour des candidats fascistes. Des scandales éclatent régulièrement à propos de paroles racistes voire néo-nazies tenues par des policiers. Les agents sont systématiquement protégés par leur hiérarchie, et de plus en plus armés. Le

président réhabilite Pétain, et l'extrême droite s'arme et se prépare à la guerre. Les leçons de l'histoire n'ont jamais été tirées.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... En prison sans être jugé

Ý PRISONS : MYTHES ET RÉALITÉ

L'extrême droite impose encore ses idées jusqu'aux sommet de l'Etat. Alors qu'une association a financé une activité pour des détenus de la prison de Fresnes, l'une des plus dures du pays, les images ont été massivement diffusées pour faire croire que les conditions en prison étaient paradisiaques, et que les détenus ne sont pas assez « punis ». Le gouvernement macroniste s'est empressé d'appuyer la polémique : le Ministre de la justice a repris mot pour mot les éléments de langage d'extrême droite. Alors, face à l'idée reçue qui veut faire croire que « la prison c'est le Club Med' », quelques éléments de réalité :

ï 71 000 personnes sont derrière les barreaux, selon les chiffres officiels du mois de mai 2022. Le nombre de « places opérationnelles » dans les prisons françaises est de 60 722 places. La densité carcérale globale s'établit à 117 % . En d'autres termes, la surpopulation carcérale est généralisée.

ï En 2021, 19 221 personnes étaient en préventives, soit un total de 28,3 % des détenus de l'époque. Près d'1 personne sur 3 est derrière les barreaux sans avoir été condamnée, en attendant son jugement.

ï Au 1er janvier 2022, dix prisons françaises connaissaient des taux d'occupation supérieurs à 200%. Concrètement, cela signifie des cellules de 9 m2 avec 3 voire 4 détenus vivant dedans.

ï La France a été condamnée en 2020 par la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour l'indignité de ses prisons françaises et la surpopulation carcérale. L'Etat français a du payer une amende. Mais n'a rien changé.

ï Depuis le début de l'année 2022, 53 suicides en prison sont répertoriés. Le taux de suicide en prison est de 18,5 pour 10 000 prisonniers, contre 2,5 pour 10 000 habitants en France. Le taux de suicide en prison est donc 7 fois plus élevé que dans le reste de la population. Plus de 20% des personnes incarcérées sont atteintes de troubles psychotiques.

ï La plus grande prison d'Europe est en France, c'est la prison de Fleury-Mérogis. 1 300 gardiens et 3600 détenus.

ï Depuis les années 1980, le du nombre de détenus a doublé : il est passé de 36 000 en 1980 à plus de 70 000.

C'est donc une augmentation de 100% alors que la population française n'a gagné que 10 millions d'habitants sur la même période. En clair, on n'a jamais autant enfermé en France en temps de paix. Ce qui ne permet ni de réparer

les préjudices, ni d'empêcher la récidive.

Mais ce qui fait réagir ce gouvernement abject, c'est la vidéo d'une initiative associative dans une prison.

(posts de Contre Attaque)

EN MACRONIE, ON INSULTE PAS LE GRAND MACRON

Pour ceux qui espéraient encore être dans une démocratie réelle et non de façade, voici un nouvel épisode, d'apparence léger voire drôle, mais finalement révélateur de la gravité de la situation.

Samedi soir, le musicien franco-américain Marc Rebillet a insulté Macron lors de son concert. Une pratique qui, selon lui, n'a rien d'inédite, l'artiste étant connu autant pour sa musique totalement foutraque que pour ses concerts/performances où la provocation se marie habilement avec les prises de positions politiques.

Sauf que samedi, Marc se produisait dans un festival au Touquet, ville où Macron possède une résidence secondaire. Pire : le président était présent ce soir là sur le site du festival.

Dans une démocratie "normale", on pourrait se dire que l'histoire en resterait là. Sauf qu'on est en Macronie. Marc Rebillet va très vite le comprendre. C'est lui qui raconte ce dimanche, sur son Instagram, les péripéties qui ont suivi ces quelques secondes de "Crime de lèse-majesté".

Marc explique ainsi que le festival a coupé le son de son concert, l'obligeant à terminer prématurément son show. Dans le même temps, son manager, en backstage, aurait été agressé par le directeur du festival qui lui aurait envoyé un verre à la figure.

Et le plus grave : ce dimanche, le festival demande à l'artiste de rendre l'argent correspondant à sa rémunération pour ce concert.

On imagine aisément les liens de proximité de la direction d'un festival localisé au Touquet avec le grand et sacré Macron. On comprend donc qu'il a du être bien emmerdé par ces quelques insultes au sein d'un concert truffé d'humour et de provocation. Mais cela devrait être le jeu. Imaginer qu'un festival puisse demander à un artiste d'arrêter son concert, puis de rembourser son cachet, parce qu'il a insulté une personnalité politique, fusse-t-elle président, est un signe inquiétant de délabrement de notre démocratie.

N'oublions pas que l'art est en première ligne des questions liées à la liberté et la démocratie. Et qu'il est souvent parmi les premiers à subir les attaques d'un régime autoritaire.

EXPULSION DE L'IMAM HASSAN IQUIOUSSEN



Chronique d'une islamophobie d'Etat

Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Islamophobie d'Etat, ça continue

Expulsion d'Hassan Iquioussen : chronique d'une islamophobie d'Etat.

Hier, mardi 30 août, le Conseil d'Etat, la plus haute instance de justice française, a tranché en faveur de l'expulsion d'Hassan Iquioussen du territoire français. Nous pensions naïvement que la justice française suffirait à faire obstacle aux délires aberrants du ministre de l'Intérieur. Il n'en est finalement rien.

Né en France en 1964 et donc âgé aujourd'hui de 58 ans, Hassan Iquioussen se voit aujourd'hui reprocher d'avoir tenu des propos antisémites et dégradants à l'égard des femmes. Les propos en question, qui rappelons le, datent d'il y a vingt ans, sont effectivement condamnables. Depuis sa ligne semble s'être éloignée de ces positions. Seulement, ce n'est finalement pas de ça dont il est question.

Rendez-vous compte, les autorités françaises sont sur le point d'expulser un homme qui est né et a passé l'intégralité de sa vie en France au motif qu'il aurait tenu des propos problématiques il y a vingt ans de cela. Il s'agit d'accusations hypocrites. Régulièrement nous voyons passer des prêches de prêtres conservateurs qui incitent ouvertement à la haine, qui tiennent des propos homophobes, racistes, et qui prônent des valeurs aux antipodes de l'égalité entre les sexes.

Chaque jour, l'extrême-droite parade sur les plateaux télé, propage de propos mensongers qui incitent à la haine des musulmans, des minorités sexuelles, sans parler des propos ouvertement misogynes qu'ils déblatèrent à longueur de journée. Aucun d'entre eux n'a jamais été inquiété par la justice. Pourtant, pas besoin de remonter vingt en arrière pour tomber sur des propos problématiques. Monsieur Darmanin lui-même a écrit un livre dans lequel il camoufle à peine son antisémitisme. Sans parler du fait qu'il était un fervent soutien de la « Manif pour Tous », connue pour ses positions homophobes, transphobes et misogynes.

Seulement voilà, Hassan Iquioussen est musulman, et dans ce pays qu'est la France, cela signifie qu'au moindre pas de côté il sera considéré comme un criminel en puissance qui n'a pas sa place sur le territoire. A tel point qu'à l'instant même où le Conseil d'Etat a rendu son verdict, une armada de policiers était envoyée perquisitionner son domicile. Il est désormais considéré comme un fugitif alors qu'il n'a commis aucun crime. Qu'il y a t-il de surprenant à ce qu'un individu refuse d'être expulsé du pays dans lequel il a passé l'ensemble de sa vie ?

Ce qui est en train de se passer est on ne peut plus inquiétant. L'Etat et sa justice sont en train d'établir un

précédent on ne peut plus dangereux. Si aujourd'hui une personne née en France, y ayant vécu pendant près de 58 ans, peut être expulsée pour des propos tenus il y a maintenant plusieurs années, qu'en sera-t-il demain ? Il suffit seulement d'une déclaration du Ministre de l'Intérieur et d'une bonne propagande médiatique de la part des médias réactionnaires pour que la procédure d'expulsion d'Hassan Iquioussen soit mise en marche. C'est le rêve de la droite la plus immonde qui prend forme petit à petit. Si une telle expulsion a lieu, qu'est-ce qui empêchera l'Etat, qui masque à peine son islamophobie, d'expulser nos consoeurs et confrères musulman.es à tour de bras ?

Tenir une ligne antiraciste est capital, ce qui se joue actuellement n'est probablement que le début.

Plus que jamais il est nécessaire d'apporter notre soutien à Hassan Iquioussen et de nous élever contre son expulsion, qui n'est rien d'autre que le fruit d'une politique ouvertement islamophobe.

(posts de Cerveaux non disponibles)



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Darmanin : pur produit de l'Etat policier

èõ ISLAMOPHOBIE : LES FOURBERIES DE DARMANIN

► Un régime qui s'enfonce dans la nausée -

C'était le feuilleton de l'été. Alors que les forêts brûlaient, que l'eau potable était rationnée, que l'inflation explosait, le régime organisait un spectacle usé jusqu'à la corde pour flatter l'extrême droite : l'islamophobie, le racisme, la répression. Le ministre de l'Intérieur arpentait les médias pour réclamer l'expulsion d'un Imam du Nord de la France : Hassan Iquioussen. Le 8 août, la procédure était rejetée par le Tribunal Administratif de Paris, qui considérait qu'il n'y avait pas de raison d'expulser cet homme, né en France et qui a toute sa famille ici. Revers pour Darmanin. Le 30 août, le Conseil d'État, la plus haute juridiction du pays, valide finalement l'expulsion après avoir été saisi par le ministre. Deux raisons sont avancées : l'Imam aurait tenu des propos sexistes et antisémites. On fait le point.

4 Sexiste et antisémite ?

Les accusations de Darmanin, validées par le Conseil d'État, ont été rabâchées sur les plateaux télé tout l'été. L'imam serait un « ennemi de la République » qui « tient des propos antisémites », « nie l'égalité entre les femmes et les hommes » et même « doute des attentats ».

D'abord, le religieux n'a été reconnu pénalement d'aucun délit. Le projet est donc d'expulser, pour la toute première fois, un homme pour délit d'opinion, aussi réactionnaire soit-il.

Poussons au bout cette logique : Darmanin coche lui aussi toutes les cases de ses propres accusations. En 2021, le Ministre publie un livre sur le « séparatisme islamiste ». Dans ce court texte, on trouve un passage ouvertement antisémite dans lequel les juifs sont décrits comme des « usuriers » qui causent des « troubles et des réclamations ». Rappelons que Darmanin a milité dans un groupuscule d'extrême droite, l'Action Française, royaliste, ouvertement pétainiste et antisémite. Concernant la « mise en cause de l'égalité homme/femme » : le Ministre est accusé de viol par deux femmes. Il a également choqué la présentatrice Appoline de Malherbe, pourtant proche du gouvernement, en l'interrompant en direct à la télévision et en déclarant tout sourire « Calmez-vous ça va bien se passer ». Quant au « doute sur les attentats » : le chef de la police n'a jamais eu un mot pour les victimes d'attentats d'extrême droite qui ont tué plusieurs personnes depuis le début de l'année. Banco.

Vous l'aurez compris, si l'on valide cette logique, il faut donc expulser Gérard Darmanin, mais aussi Eric Zemmour, Jean-Marie Le Pen et plusieurs milliers de personnes en France.

L'avocate de l'imam, Lucie Simon, dénonce « un contexte alarmant de pression de l'exécutif sur le judiciaire » et résume : « les discriminations ne se combattent pas en en alimentant d'autres ».

4 De vieilles connaissances

L'imam n'a pas toujours été un ennemi de Darmanin. Ils ont même dîné et fait de la politique ensemble. En 2014, lors de la campagne municipale, alors qu'il brigait la mairie de Tourcoing, Gérard Darmanin a organisé dans un domicile privé un repas avec Hassan Iquioussen accompagné d'autres membres de la communauté musulmane locale. À l'époque, Darmanin, veut récolter le vote communautaire musulman dans le Nord, écrit Médiapart.

Ce dîner dure environ deux heures : « c'était très positif, on s'est mis d'accord sur 99,9% des sujets de conversation » explique l'imam aujourd'hui menacé d'expulsion. Tout aussi troublant, en 2003 la société Darmanin Père & Fils, dirigée par un oncle de Gérard Darmanin vend une maison à Hassan Iquioussen. Bref, les deux hommes se connaissent, ils font parti d'un tissu d'hommes d'influence dans une petite ville, se rendant des services et cultivant des liens de clientèle. À tel point qu'on se demande si le ministre ne cherche pas à liquider un ancien allié gênant.

À l'époque, des liens unissent la droite Sarkozyste, l'UMP et l'UOIF - Union des organisations islamiques de France. Habitué du double discours, Sarkozy avait même encouragé en France le développement d'un Islam fondamentaliste venu des pays du Golfe, tout en faisant des discours répressifs contre les musulmans. Plus récemment, alors même que le gouvernement annonçait sa volonté d'expulser l'imam du Nord, Macron recevait en grande pompe le dictateur d'Arabie Saoudite, chef d'une des pires régimes théocratiques du monde. Dissonance cognitive destinée à flatter les instincts racistes.

4 Un précédent gravissime pour le droit des étrangers

Cette sinistre farce est une étape de plus vers la fascisation de la France. L'avocate Lucie Simon voit dans l'affaire « un terrible précédent sur le droit des étrangers » car « ce que disent les juges, c'est qu'un homme né en France peut, du jour au lendemain, être expulsé du territoire français pour des propos. »

C'est particulièrement pervers. On expulse un homme en prétextant un manque de progressisme. Ainsi, la gauche ne bronche pas, alors qu'il s'agit d'une procédure d'exception raciste. Et cela risque de se multiplier contre tous les étrangers soupçonnés de ne pas être assez « civilisés ». Et plus tard, contre toute pensée déviante : elles seront menacées d'expulsion pour séparatisme.

4 Nausée

La dernière étape de l'épisode est une mise en scène médiatique ignoble à la veille de la rentrée. Sur les chaînes d'info en continu on commente jusqu'à la nausée les annonces spectaculaires de l'État Il s'agit d'intimider les musulmans, de dénoncer un « ennemi intérieur ».

Pire, une chasse à l'homme est organisée sur les écrans. Juste après la décision du conseil d'État, une perquisition en mode « antit-terroriste » du domicile de l'imam est diffusée en direct sur les chaînes d'infos. Au nom de quoi ? Ce mercredi, c'est la « fuite » du religieux qui est mise en scène. « L'imam marocain reste introuvable, malgré une importante présence policière dans sa commune » commente BFM. Bientôt un avis de recherche avec sa photo qui tourne en boucle ? Darmanin l'a promis, il « sera placé en centre de rétention administrative et nous continuerons nos actions contre les discours séparatistes ».



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Expulsion étendue à un français

èõ DARMANIN A OUVERT UNE BRÈCHE DANS LE DROIT

► À qui le tour ?

« L'arrêt du conseil d'État, qui permet de dire que quelqu'un qui a des enfants, qui est marié en France, qui né en France peut quand-même 58 ans après être expulsé, ça permettra d'évoquer d'autres cas dans les prochains mois et dans les prochaines années »

ï Cette déclaration satisfaite provient du Ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, à l'antenne de BFM TV ce week-end. Les propos sont limpides : le gouvernement vient d'ouvrir une brèche dans le droit. **À présent, quiconque sera suspecté d'être « séparatiste » ou « anti-républicain », même s'il est né en France, même s'il a sa vie en France, pourra être traqué, arrêté et expulsé. Darmanin annonce une chasse à l'homme, qui ne visera d'ailleurs pas uniquement les seuls musulmans. Demain, des opposants politiques ayant la double nationalité pourront être expulsés. Et après ? À qui le tour ?**

ï Jusqu'où ira Darmanin ? Après avoir utilisé l'Imam Iquioussen comme un épouvantail médiatique pour faire passer une mesure d'exception contraire au droit, il annonce déjà qu'il compile des noms de religieux musulmans à « exclure ». **C'est ce qu'à dévoilé le ministre depuis les bureaux de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), la police politique, vendredi soir. Il indiquait que les services de renseignement rédigent déjà une « liste » de « prédicateurs », « de présidents ou agitateurs d'associations » à expulser. « Agitateurs », notez bien.**

ï Avis à la gauche qui détourne le regard depuis des semaines, au prétexte que l'Imam Iquioussen est un réactionnaire. Ce qui est sans doute vrai. Le véritable but de l'opération était de créer une jurisprudence. L'exception va devenir la règle. Comme toutes les mesures d'exception, elles visent en apparence des ennemis indéfendables, avant de s'imposer dans la durée : les fichages de masses et l'état d'urgence devaient « protéger du terrorisme », les

tests ADN devaient se limiter aux crimes sexuels, ils sont désormais généralisés à toute la population, etc. Avec Iquioussen, Darmanin le dit explicitement : il a ouvert la voie aux expulsions de toute personne considérée comme déviante, et en premier lieu au sein de la minorité musulmane. Le silence collectif prépare le pire.



Chronique du système policier français : la police tue à répétition pour refus d'obtempérer, réservistes, censure express, acharnement, impunité d'Etat... Coller « La police tue » = la cellule - Vive la novlangue !

LYON : 3 PERSONNES EN CELLULE POUR UN COLLAGE « LA POLICE TUE »

► La liberté d'expression recule de jour en jour

En France, il y a deux catégories de personnes intouchables, sacrées : les présidents de la République et les policiers. Les uns et les autres sont au dessus des lois, et il est même interdit de les critiquer.

Exemple hier 6 septembre 2022 à Lyon. Alors que trois personnes collaient des affiches, vers 19H, une véritable armada de policiers a débarqué, et encerclé les colleurs avant de les embarquer. Les images montrent une équipe de Brigade Anti Criminalité et des policiers en uniforme. Une débauche de moyens pour emmener les trois colleurs vers un commissariat. Le motif ? **Les affiches comportaient le slogan « la police tue ». Dans les heures qui suivent, des sites d'extrême droite, repris par des médias officiels, balançaient le nom et l'âge des interpellés et les qualifiaient de membres de « l'ultra gauche » qui seraient « fichés S ». Cela signifie que les policiers ont livré en pâture les identités de personnes arrêtées, un viol flagrant du secret d'instruction.** De son côté, le procureur veut des poursuites pour « outrage par apposition d'affiches ». Vivement le procès ! Cette affaire intervient quelques jours avant la visite à Lyon du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin.

Cette censure d'une expression anti-répression est monnaie courante. Lors de la Fête de l'Humanité de 2021, les spectateurs et spectatrices d'un concert avaient repris le slogan « tout le monde déteste la police ». Chant de manif ultra-classique. Le ministre Darmanin a publiquement « condamné » les faits, emboitant le pas des syndicats policiers. Le chef du PCF s'est empressé, à son tour, de « dénoncer » le cri anti-répression.

A Lyon, le même slogan avait été chanté lors d'un festival contre l'extrême droite organisé l'année dernière dans une

salle de concert de la ville. Les syndicats policiers ont obtenu l'arrêt des subventions de la salle de concert. Juillet 2021, les syndicats policiers montaient au créneau contre des affiche parodiques collées à Nantes. En septembre 2021, une marque de jus de fruits voulait commercialiser en France des smoothies baptisés « rentrée 2021 », reprenant les codes de graffitis lycéens : « fuck le système », « file moi ton 06 », ou encore « Acab ». Un marketing adolescent insupportable pour le syndicat d'extrême droite Alliance, qui a obtenu une condamnation au sommet de l'État, des reportages sur les grandes chaînes d'infos, et smoothie retiré des rayons en un temps record. Du délire. Quelques mois plus tard, Alliance déposait plainte contre Philippe Poutou pour avoir dit « la police tue » ...**Et ce ne sont que quelques exemples parmi des dizaines d'autres d'arrestations, d'intimidations, de plaintes et de procès.**

La police a déjà le monopole de la parole médiatique, mais cela ne suffit pas. Il faut aussi réduire au silence par tous les moyens toute expression critique, qu'il s'agisse de mots, de chansons ou d'affiche.

Même cas de figure pour Emmanuel Macron. Durant le confinement en 2020, des descentes de police avaient eu lieu dans le domicile de personne ayant affiché le slogan « Macronavirus » à leurs fenêtres. Il y a quelques jours l'Élysée obtenait la censure d'un article dans Le Monde, et un chanteur était sanctionné pour avoir crié un slogan hostile au président lors d'un concert.

Revenons à l'affaire de Lyon. Des personnes sont donc enfermées et poursuivies pour avoir dit la vérité. En effet, la police vient de tuer la passagère d'un véhicule à Rennes, et un conducteur à Nice. Cela monte le bilan à 10 morts par balles en 6 mois lors de « refus d'obtempérer ». Ainsi, exprimer un simple fait, évident et vérifié, est dangereux. Ça n'est pas la Russie de Poutine mais la France de 2022.

4 NICE : EXÉCUTION POLICIÈRE ET MENSONGES MÉDIATIQUES 4

► **Attention, images choquantes**

2 morts en 24h. C'est le bilan humain de l'action policière en France, le 7 septembre 2022. La nuit dernière, des policiers tuaient par balle une jeune femme de 22 ans à Rennes. La passagère d'un véhicule coupable de « refus d'obtempérer ». Une « victime collatérale ».

Cet après-midi, un deuxième mort à Nice, pour les mêmes raisons. Une vidéo (sans son), montre clairement une exécution sommaire. On voit le véhicule, bloqué par une voiture de police. Un policier braque le conducteur. Le véhicule commence, doucement, à reculer. Il n'y a absolument aucun danger. Le policier fait feu au niveau de la vitre : un tir destiné à tuer. Le conducteur meurt peu après. Le passager qui a frôlé la mort est arrêté et mis en garde à vue. Une scène digne des USA.

Immédiatement, les médias des milliardaires se précipitent pour déverser leur habituelle propagande. Les policiers seraient « blessés », ils seraient « choqués », répète en boucle une présentatrice. Pas un mot pour la victime. Et un représentant des forces de l'ordre, en direct, répète que la vie des policiers était en danger et qu'il fallait absolument tirer. Mensonges habituels. Manque de chance, une vidéo prouve le contraire.

C'est la dixième personne tuée par balle par la police française depuis le mois de mars. À chaque fois le même scénario. À chaque fois les mêmes mensonges médiatiques. À chaque fois, la même impunité. Demain, ça peut être vous, un ami, un frère ou une soeur... Où s'arrêtera le massacre ?

▶ Vidéo : <https://fb.watch/foOR6mgd2V/>

(posts de Contre Attaque)

4LA POLICE TUE. LA POLICE MENT.4

Non seulement la police a tué hier à Nice une personne en refus d'obtempérer qui ne mettait absolument pas en danger la vie d'autrui, mais des collègues policiers se sont empressés d'aller mentir sur les plateaux TV pour les défendre et justifier l'injustifiable. Savaient ils que des images du meurtre circulent sur les réseaux ? Des images qui accablent le policier.

La seule réalité, c'est qu'aujourd'hui en France, une personne peut être tuée par la police si elle refuse de donner ses papiers et de se soumettre à un contrôle d'identité.... Jusqu'à quand allons nous fermer les yeux sur cette dérive meurtrière du bras armé de l'état ?

Montage Caisses de grève - Vidéo : <https://fb.watch/fpqCu6i2cp/>

(post de Cerveaux non disponibles)